

### Les crédits

Ce sont donc les travailleurs à revenu moyen et supérieur qui paient de l'assurance-chômage. Ce sont aussi les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre, celles qui ont moins de machines, de technologie que d'autres et qui font travailler davantage de personnes. Ce sont les entreprises qui emploient le plus de personnes qui paient le plus d'assurance-chômage. Or, les travailleurs et les entreprises sont ceux qui paient pour l'assurance-chômage.

Est-il normal, et nous l'avons souligné dans notre rapport minoritaire au Comité permanent du développement des ressources humaines, que ce soit les travailleurs et les entreprises qui, par le biais de la caisse d'assurance-chômage, paient pour le développement de l'emploi, pour l'employabilité? De plus en plus, le gouvernement fait payer davantage la Caisse et se retire à partir du fonds général. Cela signifie que les travailleurs et les entreprises qui cotisent à l'assurance-chômage se trouvent à être doublement touchés, doublement pénalisés.

Alors que nous avons désespérément besoin de cet emploi pour toute la société, les gouvernements qui vont chercher plus d'impôts et de taxes, la richesse générale qui en profite par un meilleur fonctionnement de l'économie, ce n'est pas le gouvernement, ce n'est pas l'ensemble des citoyens payeurs de taxe qui paient pour ça, ce sont les travailleurs eux-mêmes.

• (1555)

L'honorable ministre qui, plus tôt, a abordé une question importante qui est celle que les crédits ne comprennent pas tout ce qu'annonce le Budget aurait peut-être pu répondre à la question suivante: Quand allons-nous voir, dans les crédits, dans les dépenses gouvernementales, l'effet de la coupure additionnelle de 700 millions à l'assurance-chômage?

En effet, le discours sur le Budget annonçait, pour juillet 1996, une coupure additionnelle de 700 millions à l'assurance-chômage, c'est-à-dire 10 p. 100 de l'ensemble des cotisations à l'assurance-chômage. L'année suivante, ce sera donc 1,5 milliard de dollars en coupure additionnelle, et nous ne pouvons pas voir dans les crédits où seront pris ces 700 millions. Nous allons donc nous retrouver avec des décisions extrêmement arbitraires qui seront prises, et cela sans examen. On nous dit que c'est la façon de faire, mais c'est une façon de faire qui n'est pas vraiment intéressante.

Tout à l'heure, le ministre a dit que le gouvernement avait eu à faire des choix difficiles, «tough choices». Dans le cas qui nous concerne, en ce qui a trait au développement de l'emploi qui devrait être une préoccupation primordiale, majeure pour un gouvernement qui s'est fait élire avec «jobs, jobs, jobs» comme slogan, on constate que ce n'est pas le cas, au contraire, et que les sommes qui proviennent du fonds général ont été diminuées.

Par contre, on constate également dans le discours sur le Budget, sans qu'on en voit de trace dans les crédits, que le nouveau fonds d'investissement en ressources humaines dans lesquels les crédits dont je parle maintenant sont prévus à des fonctions qui vont directement dans le champ des provinces. Comme lors de la consultation sur la réforme des programmes sociaux, dans un document qui a été distribué à travers le Canada, on disait qu'on examinera la possibilité d'une utilisation plus souple du fonds d'assurance-chômage afin de fournir aux Canadiens une meilleure forme d'aide à l'emploi.

On peut dire que l'intention du gouvernement dans ce fonds d'investissement en ressources humaines est de s'alimenter—je le dis, c'est l'analyse que je fais—de cette réforme de l'assurance-chômage pour faire en sorte de remplir le mandat qui est là. Que dit-on? «Plus d'emphase sur les services de développement de l'emploi.» «Plus d'emphase» nécessite plus de fric. «Comme, par exemple, l'évaluation initiale des besoins, les services d'orientation, l'alphabétisation et la formation en compétence de base, la formation et l'expérience en milieu de travail, les services de garde d'enfants et les suppléments du revenu.» Un très grand nombre de ces fonctions relèvent du champ actuel des provinces. Et on ajoute: «Le ministre du Développement des ressources humaines définira les paramètres du programme au cours des prochains mois.» Ce n'est pas plus compliqué que ça. La plus complète discrétion est accordée au ministre.

• (1600)

L'intention qu'on relève dans ces crédits, quand on lit le Budget, quand on lit l'action du gouvernement, c'est que loin de vouloir redonner au Québec ce qui lui appartient d'emblée, c'est-à-dire le contrôle sur le développement de l'emploi et toute la politique de main-d'oeuvre, le gouvernement central, en se servant de la caisse d'assurance-chômage, se prépare à investir davantage et directement les champs de juridiction des provinces.

Pour nous, non seulement c'est inacceptable parce que cela va à l'encontre de la nature même de la différence, de la distinction, du caractère unique du peuple et de la nation québécoises dans le Canada, mais cela va à l'encontre de l'efficacité la plus élémentaire, de cette efficacité que réclament à cor et à cri les Québécoises et les Québécois.

Je vous rappelle que les personnes qui ont besoin de cet argent, de ces programmes, elles sont au moins représentées par les 342 000 ménages à l'aide sociale et par plus de 320 000 chômeurs et chômeuses au Québec.

Ces crédits dont le ministre nous a dit qu'ils avaient été revus suivant le filtre de l'efficacité, j'ai le regret de dire, avec toute la force que je peux, que ces crédits témoignent au contraire du refus têtue, délibéré, se moquant des besoins essentiels du monde ordinaire, de cette attitude qui a fait que de nombreux Québécois et Québécoises savent qu'ils n'ont plus de temps à perdre, l'urgence de la situation étant telle qu'on ne peut plus, année après année, venir défendre ici, plaider pour ceux et celles qui en ont le plus besoin.

**M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, la députée de Mercier a parlé du contrôle dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre. Elle veut que cela relève du provincial. Dans son discours, elle a parlé du contrôle provincial à ce sujet.

Je veux lui poser une question. Prenons par exemple le cas où on dirait aux provinces que la formation de la main-d'oeuvre est leur responsabilité. Ici, dans la région de la capitale nationale, plus de 30 000 employés viennent du Québec pour travailler en Ontario, et vice versa. Il est souvent nécessaire d'avoir des normes nationales sur ce qu'on enseigne aux employés, ce qu'on leur donne comme formation. Est-ce que la députée serait d'accord pour que les provinces, dans tout le pays, ensemble, développent des normes nationales?